

## **2-14) PAUPIETTES DE VOLAILLE**

Les spécifications du code des bonnes pratiques des produits à base de dinde et de dindonneau<sup>(7)</sup> s'appliquent.

---

<sup>(7)</sup> « Code des bonnes pratiques des produits à base de dinde ou de dindonneau », Edition juin 1997, approuvé par la DGCCRF, et publié par le Comité interprofessionnel de la dinde française (CIDEF), BP 24, 11, rue de Plaisance 35310 MORDELLES.